

Direction de la Solidarité

Service Tarification des Établissements Sociaux

2 3 JUN 2006

Colmar, le

ARRETE

2006-00339

DSOI

du 22 JUIN 2006

portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2006 du Centre d'accueil de jour de l'Association Solidarité du Rhin à Biesheim

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

**VU** les propositions de l'établissement ;

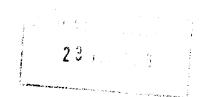
SUR proposition du Directeur Général des Services ;

#### ARRETE

## ARTICLE 1er:

Pour l'exercice budgétaire 2006, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Centre d'accueil de jour de l'Association Solidarité du Rhin à Biesheim sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I:	33 130,00 €
Groupe II:	204 566,00 €
Groupe III:	52 188,00 €
Incorporation du résultat :	0,00 €
Total dépenses :	289 884,00 €
Recettes:	
Groupe I:	257 781,71 €
Groupe II:	5 000,00 €
Groupe III :	0,00 €
Incorporation du résultat :	27 102,29 €
Total recettes:	289 884,00 €



# ARTICLE 2:

La dotation globale de fonctionnement du Centre d'Accueil de Jour de l'Association Solidarité du Rhin de Biesheim est fixée à compter du 1er janvier 2006 à :

### 257 781,71 €

# **ARTICLE 3:**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

# ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

